



**COMITE 1905**

1<sup>er</sup> décembre 2007

**FÊTE DE LA LAÏCITE**

**A LORGUES**

Salle Mitterrand.



**14h30 conférence de Roland BIACHE**  
**« la théorie scientifique de l'évolution**  
**face au renouveau du créationnisme.**

**Menaces pour la laïcité ? »**

**17h30 représentation théâtrale**  
par la troupe de Jean PIRIOU :  
**« Le destin du Chevalier de la Barre ».**  
(actualité du problème du droit au blasphème).

**Participation aux frais :**

**15 €** ou plus .....

Scolaires / Etudiants : **10 €**

Renseignements et réservations: Patrice Decorte :  
06 22 08 79 29 [patricedecorte@aol.com](mailto:patricedecorte@aol.com)

# Théorie de l'évolution face au créationnisme

Guy Lengagne, membre du Conseil de l'Europe, a présenté le rapport. "**Dangers du créationnisme dans l'enseignement**", quelques extraits :

Le système solaire, donc la terre, s'est formé il y a approximativement 4,6 milliards d'années ; la vie est apparue sur Terre il y a au moins 2,5 milliards d'années. L'homo sapiens, c'est-à-dire l'homme est apparu lui, il y a 100 000 à 200 000 ans. » **Le créationnisme** souhaite balayer l'argumentation scientifique issue des découvertes de Darwin pour expliquer l'histoire à la lumière exclusive des textes religieux et de la Genèse.

## « *Le destin du Chevalier de la Barre* »

Le Chevalier de La Barre est cet homme qui eut la tête tranchée pour ne pas s'être décoiffé au passage d'une procession religieuse. Son corps fut ensuite jeté aux flammes ainsi que le « Dictionnaire philosophique » de Voltaire qu'on avait trouvé dans sa bibliothèque.

Cela se passait à Abbeville en 1765, 25 ans avant la Révolution...en plein « Siècle des Lumières ».

**Le procès et l'exécution du Chevalier de La Barre, sont le symbole de l'intolérance religieuse qui sévissait en France à cette époque, depuis la révocation de l'Edit de Nantes par Louis XIV en 1685.**

Le spectacle « Le destin du Chevalier de La Barre » redonne vie au Chevalier et à son entourage : ses voisins, ses amis, sa famille et surtout sa cousine, l'Abbesse de Willancourt, qui l'avait recueilli sur son domaine - le Chevalier était orphelin - et qui le défendra jusqu'au bout, montrant un visage remarquable de femme libre défiant les autorités.

Le spectacle est donc celui de ce combat, en même temps que le Chevalier va accomplir en prison un parcours initiatique étonnant qui va le réinsérer dans la vie au moment même où il devra affronter la mort. Tout ceci sur fond de conspiration autour de sa personne : il était la victime idéale, libertin chargé des péchés des Lumières, nobliau jeté en pâture au peuple.

**Jean PIRIOU.**

## Le « **COMITE 1905** »

déclare solennellement :

- **La loi de séparation de 1905 est un acquis essentiel de la démocratie.**
- **La remise en cause de la laïcité sous quelque forme que se soit est inacceptable.**
- **La loi de 1905 doit être appliquée totalement et sur tout le territoire.**
- **La République doit rester « une et indivisible »**

*« Certains hommes croient en un dieu. D'autres en plusieurs. D'autres se tiennent pour agnostiques et refusent de se prononcer. D'autres enfin sont athées. Tous ont à vivre ensemble. Et cette vie commune, depuis la première Déclaration des droits de l'homme, doit assurer à tous à la fois la liberté de conscience et l'égalité de droits »*

**Henri Pena-Ruiz**, Qu'est-ce que la laïcité ?, 2003

# COMITE 1905

## Les organisations soussignées :

### **L**ivrent leurs inquiétudes sur les faits suivants :

- un an après le centenaire de la loi de 1905 de Séparation des Eglises et de l'État, les atteintes au principe de laïcité continuent, dans tous les domaines de la vie publique où il devrait être scrupuleusement appliqué : École, Santé, Justice, Sécurité Sociale, Services publics, Droits des femmes, Médias, etc...
- l'offensive la plus dangereuse étant le rapport de la commission Machelon, à la demande de l'actuel Ministre de l'Intérieur et des Cultes : « *L'interdiction de subventionner les cultes n'est pas un principe fondamental reconnu par les lois de la République* » en contradiction totale avec l'Article 2 de la loi de 1905 :  
« La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. »

**A**ccusent cette démarche frauduleuse de s'appuyer expressément sur tous les reculs imposés depuis un siècle à la laïcité, et même sur ceux décidés par l'État Français, fasciste, raciste et clérical, de Vichy...

### **I**ndiquent

- que seule la laïcité peut s'opposer efficacement à la montée des communautarismes et des intégrismes.
- que des qualificatifs tels que « ouverte », « moderne » ou « apaisée », dénaturent et affaiblissent le contenu même de la laïcité, ouvrant la porte à toutes les dérives communautaristes et sectaires : la République doit rester « une et indivisible ».

**C**onsidèrent qu'une réponse claire et ferme est indispensable pour s'opposer à ceux dont le seul credo est de dénoncer la loi de 1905 qu'ils prétendent dépassée ou « obsolète » dans le but de revenir au régime du Concordat, pour l'élargir à l'ensemble du territoire de la République et financer ainsi tous les cultes avec les fonds publics.

### Les associations soussignées tiennent à réaffirmer solennellement :

- **la loi de séparation de 1905 est un acquis essentiel de la démocratie.** La séparation juridique de la puissance publique d'avec toute église et tout groupe de pression, qu'il soit religieux, idéologique, économique, médiatique ou commercial, est la garantie pour sauvegarder notre démocratie.
- **la remise en cause de la laïcité sous quelque forme que se soit est inacceptable :** elle est le cadre politique qui fonde notre République et permet la concorde entre les citoyens.
- **la loi de 1905 doit être appliquée totalement et sur tout le territoire.**

Les organisations soussignées décident donc de se constituer en « **Comité 1905** »

- **pour le respect, l'application intégrale de la loi de 1905,**
- **pour que le 9 décembre devienne Journée Nationale de la Laïcité.**

Le Cercle Philosophique et Culturel l'Égalité – le Cercle Réflexion 80 – L'Union locale Force Ouvrière – les sections locales du SNUIPP et de la FSU – Le cercle « Pensons par nous-mêmes » (Libre Pensée) – Le Club Léo Lagrange – l'Association des DDEN de Draguignan – les Pupilles de l'Enseignement Public – La section du Parti Socialiste de Draguignan - la section locale du SE-UNSA - Le Cercle Philosophique « Joie et Sagesse »- le Collectif Citoyen Transian – Valeurs et Actions Républicaines.